

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 2025-019/PR/MAEPE-RH portant approbation du Budget Prévisionnel de l'ONEAD pour l'exercice 2025.

n° 2025-019/PR/MAEPE-RH

Ministère MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DE LA PECHE, DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES HALIEU- TIQUES	Date de publication 1 avril 2025
Numéro JO n° 02 du 30/01/2025	Date du numéro 30 janvier 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT
- VU La Constitution du 15 septembre 1992
- VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU La Loi n°191/AN/86/1er L du 03 février 1986 relative aux sociétés commerciales et le décret n°86-116/PRE du 30 novembre 1986 pris pour son application
- VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VU La Loi n°145/AN/06/5ème L du 1er juin 2006 portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti
- VU Le Décret n°99-0077/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VU Le Décret n°2001-/PRE/PM modifiant le décret n°99-077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU Le Décret n°2007-0119/PR/MAEMCRH du 21 mai 2007 portant approbation des statuts de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti
- VU Le Décret n°2007-0129/PR/MAEMCRH du 10 juin 2007 portant organisation administrative de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti
- VU Le Décret n°2024-176/PR/MEFI/MAEPERH du 25 juin 2024 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'ONEAD

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Budget prévisionnel de l'ONEAD pour l'exercice 2025 est arrêté comme suit

– Produits Prévisionnels :.....	11 712 362 500 FDJ	– Charges Prévisionnelles :.....	11 664 734 200 FDJ
– Résultat Prévisionnel :.....	47 628 300 FDJ	Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.	

Fait à Djibouti, le 19 Janvier 2025

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH